

SITUATION DES 15 DERNIERS JOURS

Les derniers semis ont été réalisés autour du 15/11. La pluie et les conditions plus hivernales ont fait leur retour la semaine dernière. Finalement ces pluies permettront aux zones motteuses de pouvoir lever notamment dans les argiles. Rarement on aura vu des levées de céréales aussi tardives sur un aussi grand nombre de parcelles.

Les récoltes de soja et tournesol sont terminées (hormis de rares parcelles). La moisson de maïs a bien avancé sur la majorité des secteurs même s'il reste encore quelques parcelles à récolter (principalement des semis tardifs).

Les travaux prioritaires de la semaine à venir sont : la surveillance des limaces et pucerons dans les céréales, la gestion des adventices dans les céréales et l'application de la propyzamide dans les parcelles de colza qui le nécessitent.

COLZA

STADES DE LA SEMAINE

4 à 10 feuilles



À SUIVRE CETTE SEMAINE

- > Suivi des larves d'altises : test berlèse
- > Gestion des graminées : vulpins et ray-grass
- > Réalisation d'une pesée de biomasse avant l'hiver

Dans notre réseau interne de suivi berlèse, sur 25 tests réalisés à ce jour : on dénombre assez peu de larves : de 0 à 2 par plante sauf 1 parcelle à 4 larves par plante. Il faudra poursuivre les « berlèse » durant l'hiver afin de suivre l'évolution du nombre de larves ; en effet les éclosions d'œufs de grosses altises peuvent avoir lieu pendant tout l'hiver.

Seuil de nuisibilité :

- En l'absence de risque agronomique, intervenir au seuil indicatif de 5 larves par pied.
- En cas de risque agronomique identifié (poids par plante inférieur à 50 gr, présence de hernie des crucifères...) intervenir à partir du seuil indicatif de 2-3 larves par pied.

Pour la troisième année, une dérogation de 120 jours a été obtenue pour le produit MINECTO GOLD (seul produit homologué sur cette cible) pour lutter contre les larves de grosses altises sur colza dans les zones à forte résistance du ravageur aux pyréthrinoides.

Traitement des parties aériennes :

Usage		Informations sur l'application			Mesures de gestion du risque			
Cultures autorisées	Cible	Dose (1)	Nombre (2)	Stade	DAR (3)	Zone non traitée		DSPPR (4)
						Aquatique	Arthropodes non cibles	
Colza*			1/an	BBCH 16 à 19	-			
Moutarde*	Grosse altise	100 g de produit/ha	2/an (Intervalle : 14 jours)	1ère application : de BBCH 00 à BBCH 14 2ème application : de BBCH 16 à BBCH 19	-	20 mètres (dont DVP 20 mètres)	5 mètres	5 mètres

- * Autorisation limitée aux traitements réalisés dans les zones suivantes de forte résistance aux pyréthrinoides : régions Grand-Est, Bourgogne-Franche Comté, Ile de France, Centre Val de Loire, départements de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Aisne et de l'Oise.

- **Autorisation limitée aux traitements réalisés dans les zones suivantes de forte résistance aux pyrèthroïdes : régions Grand-Est, Bourgogne-Franche Comté, Ile de France, Centre Val de Loire, départements de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Aisne et de l'Oise.**

- (1) Dose maximale d'emploi
 - (2) Nombre maximum d'application(s). Ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du cyantranilprole plus d'une année sur 3 sur la même parcelle
 - (3) Délai avant récolte (DAR)
 - (4) Distance personnes présentes / résidents (DSPPR) : Distance minimale à respecter entre la pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents
- DVP : Dispositif végétalisé permanent

Date de début de dérogation : 25/09/2024

Autorisation jusqu'au : 31/12/2024

Au-delà du 31/12/24 MINECTO GOLD est considéré comme un PPN. En cas de stock dans votre local phyto, vous devez noter sur le bidon PPN et le stocker à part afin de le faire détruire lors de la prochaine collecte PPN.

Attention préalablement à l'utilisation de ce produit, il est **obligatoire** de faire un test berlèse et de consigner les résultats dans son logiciel d'enregistrement des pratiques.

Pour une bonne efficacité ce produit nécessite d'ajouter de l'huile Actirob B à 1 l/ha.

Propyzamide (Kerb flo, Ielo, Propyzaflash...)

Voici quelques recommandations pour une bonne efficacité de cette molécule sur vulpins, ray-grass et bromes :

3 règles de base



1 seul propyzamide
à 750 g/ha par campagne de colza



Ne pas appliquer sur un sol saturé en eau ou trop sec
Décaler le traitement lorsque de fortes pluies (>20 mm) sont annoncées les jours prochains (pour limiter le ruissellement)



Appliquer en **Novembre/Décembre**
(Arrêt des utilisations fin janvier)

Autres points d'attention pour une bonne efficacité :

- En cas de colzas couvrants, il est important d'appliquer le produit sous une fine pluie afin d'entraîner le produit sur le sol
- La température du sol doit être inférieure à 10°C
- Priorité aux buses anti-dérives afin d'avoir des gouttelettes de taille importante

Les conditions climatiques sont actuellement propices à l'utilisation de ces produits.

Pesée des colzas :

Une double pesée de biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver est nécessaire pour calculer au plus juste les besoins en azote des plantes. Ainsi, un gros colza aura absorbé plus d'azote qu'un petit colza et la dose totale à lui apporter sera donc réduite comparée à celle nécessaire au petit colza pour un même objectif de rendement. La 1ère pesée est à réaliser sur un colza en arrêt de croissance et avant la perte de feuilles.

Nous vous encourageons fortement à souscrire le service WANAKA. Ainsi les pesées de biomasse entrée d'hiver (EH) et sortie d'hiver (SH) se feront à la parcelle via des images satellitaires. Les données acquises par WANAKA permettent une meilleure estimation de la biomasse à l'échelle de la parcelle.

2 options possibles en fonction de votre équipement en matériel :

- Colza simplifié (destiné aux agriculteurs n'ayant pas la possibilité de moduler les apports d'azotes intra-parcellaires) L'outil réalise une pesée avant et après hiver ce qui permet un conseil de dose d'azote totale pour la parcelle. Le rendu est fait sous format papier.
- Colza modulé (nécessite l'équipement sur le semoir à engrais)

L'outil réalise une pesée avant et après hiver ce qui permet un conseil et une modulation de la dose d'azote intra-parcellaire. La prestation comporte un conseil de dose ainsi qu'une carte de modulation avec fichiers automatiques.

Pour tous renseignements : contacter votre responsable de secteur.

CÉRÉALES

À SUIVRE CETTE SEMAINE

> Limaces

> Pucerons et cicadelles

> Gestion des adventices



Limaces noires

Les limaces sont encore bien présentes en cette période où la croissance des cultures est faible. La surveillance reste primordiale jusqu'au stade tallage. Avant ce stade, les dégâts peuvent être significatifs.

Toutes les parcelles semées fin octobre, ainsi que celles semées en novembre, sont au stade sensible.

Le redoux va favoriser leur activité et les dégâts de nutrition : soyez vigilant !

Insectes :

Les températures froides (aux alentours de -3°C) permettent de détruire les pucerons présents dans les parcelles. Il conviendra de surveiller vos parcelles car cette température a été atteinte mais en présence de neige. Sous le manteau neigeux, la température est proche de 0°C ce qui pourrait être trop faible pour détruire les pucerons. A suivre

Pour mémoire les seuils de nuisibilité sont les suivants :

- Pucerons : 10% de pieds porteurs ou présence depuis plus de 10 jours.
- Cicadelles : 30 cicadelles grises capturées sur une semaine (attention à ne pas confondre cicadelles grises et vertes, les cicadelles vertes ne transmettent pas de virus à la céréale donc elles n'ont pas de nuisibilité)

MANDARIN GOLD ne sera plus commercialisé à partir du 28/02/2025 et sera interdit à l'utilisation au-delà du 28/02/2026.

Gamme insecticide : voir flash précédent



Stade pointant de la céréales 1 à 2 cm sur cette photo
(stade sensible aux herbicides)

Gestion des adventices

Il reste encore beaucoup de parcelles n'ayant pas été désherbées cet automne. Au vu de la météo annoncée pour la semaine, le désherbage mécanique ne sera pas possible. Les conditions de températures annoncées pour la semaine sont propices à l'utilisation des herbicides racinaires.

Certaines situations méritent d'être prudentes avec les herbicides afin d'éviter un manque de sélectivité et un risque de phytotoxicité plus ou moins importante :

- Dans les sols filtrants, un cumul de pluie de plus de 20 mm suivant l'application peut entraîner la matière active plus en profondeur et conduire à un risque de phytotoxicité avec des herbicides racinaires comme la pendiméthaline, flufenacet, prosulfocarbe (mise en contact trop rapide entre l'herbicide et les graines de céréales).
- Les sols sensibles à l'excès d'eau, avec de mauvaises implantations et des grains en surface et / ou motteux sont également les plus exposés aux risques de manque de sélectivité

- Eviter de traiter **les céréales à 1-2 feuilles qui sont particulièrement sensibles à une application d'herbicide racinaire en période assez douce suivie de froid prolongé (supérieur à -3°C) car elles pourront moins facilement détoxifier l'herbicide.**

Il est important de bien connaître la flore présente dans les parcelles non-désherbées car certaines situations ne pourront pas être « rattrapées » au printemps (surtout pour les orges d'hiver). C'est le cas des populations de graminées résistantes aux ACCASE, SULFO... En fonction de votre situation parcellaire concernant la densité et la résistance aux herbicides, il conviendra d'accepter un manque de sélectivité afin d'obtenir satisfaction sur le désherbage.

FOCUS SUR : RÉSISTANCE AU GLYPHOSATE

Contexte : en 2022 des échecs de contrôle du vulpin sont constatés en Haute-Saône donc mise en place d'un test biologique de sensibilité

- **Protocole** : prélèvement de graines puis semis de 50 individus avec une comparaison avec population sensible. Au stade 3-4 feuilles, application de 720 gr/ha, 1080 gr/ha et 1440 gr/ha. La notation est effectuée 4 semaines après traitement.
- 86% survivent à 720 gr, 10% survivent à 1080 gr et 2% survivent à 1440 gr.
- Le type de résistance n'est pas connu mais il avéré qu'il est de « type non lié à la cible »
- Le vulpin rejoint donc l'ivraie (ray-grass) au rang des graminées résistantes au glyphosate en France et c'est une première mondiale pour un vulpin résistant au glyphosate.
- Dans cette situation, l'échantillon était résistant pour 6% au prosulfocarbe et 2% au flufenacet. (Attention les tests sous-estiment cette problématique)
- Des nouveaux cas de vulpins résistants au glyphosate ont été signalés depuis dans d'autres régions françaises.
- Les parcelles concernées sont en TCS depuis de nombreuses années, et le risque est accentué lors d'application en conditions non optimales (réduction de doses, adventices trop développées, conditions non poussantes...)

Quelles solutions :

Agronomie en prévention : pratiques non-chimiques comme le faux-semis et le labour, inclusion de cultures de printemps dans la rotation.

Avertissement : Ce bulletin technique est un outil d'aide à la réflexion. Les données qui y figurent proviennent de sources multiples (synthèse d'observations internes et du BSV, évolutions réglementaires, informations d'instituts et de fournisseurs, expérimentations internes et externes...). Les informations générales concernant la situation sanitaire des cultures ne peuvent en aucun cas se substituer aux observations et décisions parcellaires (vos observations dans vos parcelles). Il n'y a aucune préconisation dans ce bulletin.
Pour prendre ses décisions, il appartient à chaque agriculteur de vérifier l'état sanitaire sur ses propres parcelles. Vous êtes le seul décideur et le seul responsable de la conduite de vos itinéraires culturaux. La protection intégrée est obligatoire depuis 1994. L'agriculteur doit tout mettre en œuvre pour réduire l'emploi des pesticides. Il doit prioriser toutes les solutions préventives ou alternatives (choix variétal, méthodes agronomiques...). Lorsque la culture est en place, en cas d'intervention, vous devez prioriser les solutions alternatives ou les solutions de biocontrôle lorsqu'elles existent. L'observation est essentielle pour affiner les décisions et justifier vos choix et les interventions sur chaque parcelle. Les solutions chimiques doivent être utilisées en dernier recours. Lorsque l'agriculteur choisit un produit phytosanitaire, le vendeur peut alors lui fournir les informations appropriées concernant l'utilisation des PPP, notamment la cible, la dose recommandée et les conditions de mise en œuvre, les risques pour la santé et l'environnement liés à une telle utilisation (dont la gestion des déchets) et les consignes de sécurité afin de gérer ces risques. Vous devez lire attentivement la notice technique (ou l'étiquette) qui figure sur les bidons avant emploi. N'oubliez pas de tracer et justifier toutes vos interventions



C'EST D'ACTUALITÉ : RENCONTRES TECHNIQUES



RENCONTRE TECHNIQUE PRINTEMPS 2025



09/12/2024 - 14H À 17H
CHEMIN - SALLE DE RÉUNION

- Présentation service technique 
- Point contexte, résultats essais, perspectives et projets
 - Protection des cultures blé, orge
 - Désherbage maïs
 - Variétés maïs
- Adjuvants : optimisation traitements phytosanitaires
- Raisonnement fertilisation azotée : reliquats azotés, imagerie satellite wanaka
- Temps d'échange



Cliquer ici pour vous inscrire

ou utiliser le lien :

<https://forms.gle/DqLo2uM9142WBm2o7>



RENCONTRE TECHNIQUE PRINTEMPS 2025



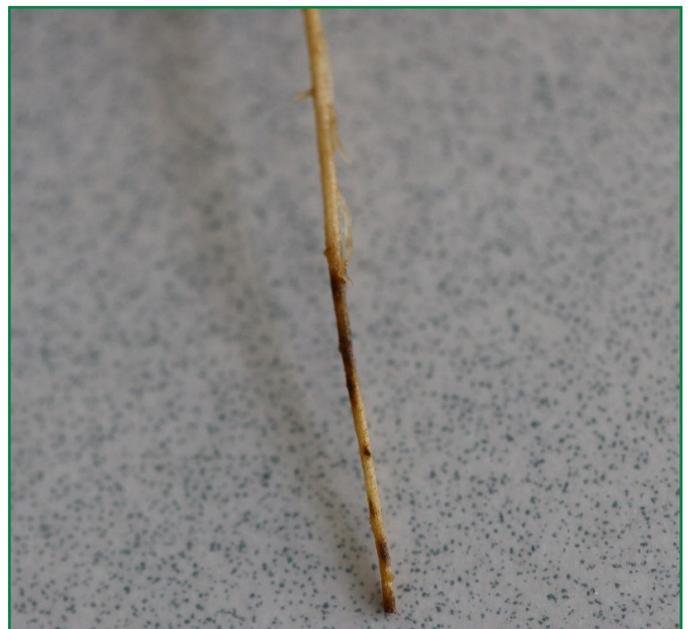
11/12/2024 - 14H À 17H
ARC LES GRAY - SALLE DE RÉUNION

- Présentation service technique 
- Point contexte, résultats essais, perspectives et projets
 - Protection des cultures blé, orge
 - Désherbage maïs
 - Variétés maïs
- Adjuvants : optimisation traitements phytosanitaires
- Raisonnement fertilisation azotée : reliquats azotés, imagerie satellite wanaka
- Temps d'échange

PHOTOS D'ACTUALITÉ



Orge hiver : zone avec piétin-échaudage



Racine d'orge qui est nécrosée par le piétin-échaudage



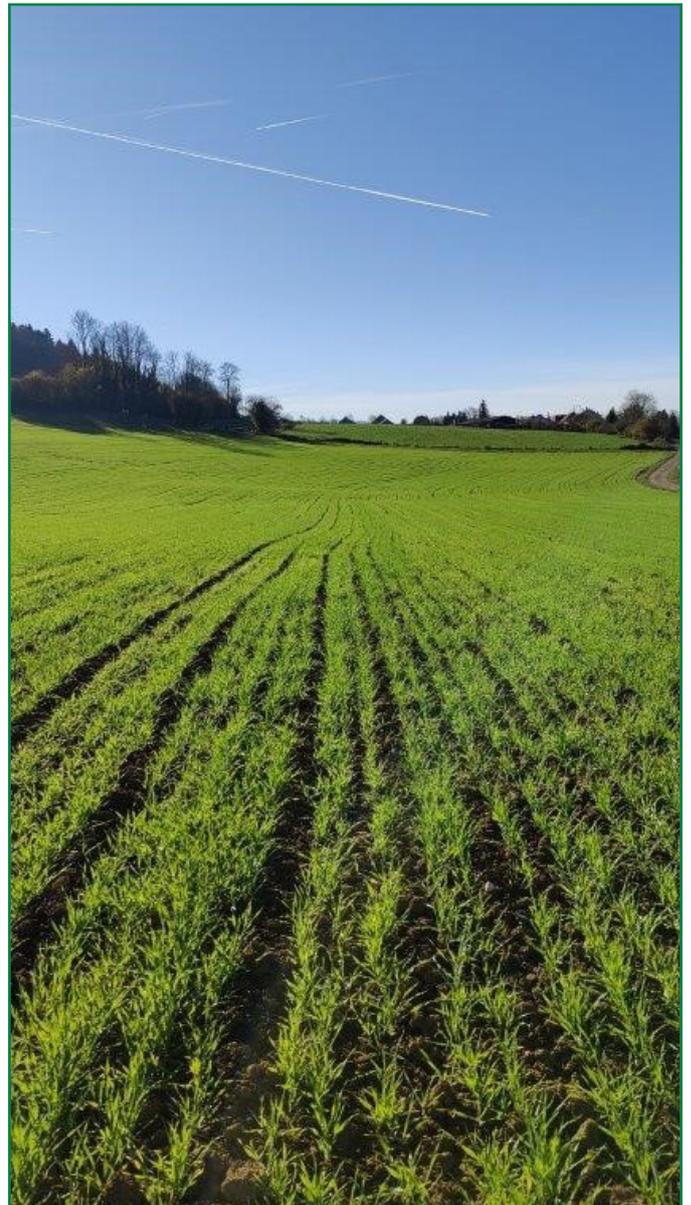
Silo Gray Bassin en plein séchage de maïs



Moutarde d'abyssinie en interculture



Couvert végétal constitué de féveroles principalement
(hauteur 1 m)



Orge LG CASTING : belle implantation